

A thick dark blue vertical bar runs down the left side of the page. A blue arrow-shaped graphic points to the right, overlapping the bar, and contains the text 'LIGUE GRAND EST DE HANDBALLL'.

LIGUE GRAND EST DE
HANDBALLL

Document de référence pour la mise en place d'une section sportive scolaire

Document de référence pour la mise place d'une section sportive

- I. Introduction
- II. Procédures d'ouverture d'une section sportive scolaire :
 - a. Démarches
 - b. Convention type
 - c. Dossier d'entrée à la section
- III. Partenaires institutionnels et leurs contacts
- IV. Formation des encadrants
- V. Accompagnement financier de la LGEHB au développement des Sections Sportives Scolaires
- VI. Annexes

I. Introduction :

Le territoire du Grand Est s'inscrit dans la démarche fédérale de développer en grand nombre les sections sportives au collège et au lycée.

Une réflexion a été menée en commun entre la Ligue et les Comités pour aboutir à la production d'un état des lieux puis d'un document qui doit servir à accompagner la création et le suivi de ces sections sportives en étant partenaire de celles-ci.

Les Comités doivent devenir les interlocuteurs de proximité et un acteur incontournable de cette démarche.

Ce document a pour but d'aider à la démarche d'ouverture du club et d'accéder plus rapidement aux documents administratifs nécessaires pour la création d'une section.

Les enjeux pour le club :

- Fidélisation des équipes surtout M13 et M15
- Augmentation du niveau de jeu
- Formation des entraîneurs
- Augmentation du nombre de licenciés

Les enjeux pour le comité :

- Regroupement des joueurs et joueuses à potentiel
- Un suivi des joueurs par le biais de la compétition UNSS permettant d'assurer une détection plus importante.
- Animer dans les zones d'ombre un accès à la pratique pour les joueurs et joueuses isolés.

Les enjeux pour la Ligue :

- Outil de développement à inscrire dans le projet global de la Ligue

Lien vers une carte regroupant les clubs – collèges – SSS du Grand Est (mise à jour 09/19) :

<https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=1HhI9o6CON2RXqVagRq2SgXgxXuh2r-4r&ll=49.06519294002629%2C5.350150224848221&z=6>

Lien vers une carte regroupant les clubs – lycées – SSS du Grand Est (mise à jour 09/19) :

<https://www.google.com/maps/d/embed?mid=1NuWW4WweP-NUyB0HZpGkCMjH2erCg8Q2>

II. Procédures d'ouverture d'une section sportive scolaire

En quoi une section sportive peut contribuer au développement de l'individu ? :

- Parcours citoyen du jeune
- Perfectionnement technique individuelle
- Valeur éducative du sport collectif

Démarche :

Identification de l'établissement (par sa localisation – par son projet)

Identification de la personne ressource (prof d'EPS – proviseur)

Réunion prise de contact avec l'établissement

Présentation du projet d'ouverture d'une section, à l'aide d'un document écrit, auprès de l'établissement avec la présence du comité (Annexe 1)

Approbation du projet par le CA de l'établissement et l'inspection académique (Annexe 2)

Signature de la convention par les différentes parties : Etablissement – Club – Comité (Ligue si Lycée)

Convention Type :

Cette convention associe l'établissement, le club et le comité (ou Ligue si section Lycée) dans un projet commun.

A quoi sert cette convention ? :

- A définir le fonctionnement de la section
- A définir les responsabilités de chacun
- A définir le rôle de chacun des partenaires

Document à remplir de la Convention Type (Annexe 3)

Dossier d'entrée à la section :

La journée de recrutement sert à constituer le groupe d'entraînement de la section sportive.

Elle se programme et se déroule conjointement avec l'établissement et le club.

Elle doit s'effectuer dans la période allant d'avril à mai précédant l'ouverture.

Une journée de recrutement c'est quoi ? :

Elle se fait sur une ½ journée sous forme de d'opposition collective mais aussi d'atelier de motricité et de technique.

Pour la validation des candidats retenus, il faudra un échange entre établissement et club sur les résultats de la journée de test mais aussi sur l'étude du dossier scolaires.

Dossier de candidature aux tests d'entrées (Annexe 4)

III. Partenaires Institutionnels et leurs contacts :

Interlocuteurs locaux Inspections Académiques sur le sujet des Sections Sportives Scolaires			
	Interlocuteurs	Numéro tél	Mail
Académie de Reims	Hélène Insel (Rectrice)	0326056969	scom@ac-reims.fr
	Marie-Noelle Humbert (IA-IPR* EPS) David Gay-Peilller (IA-IPR EPS)	0326056821	ce.inspecteurs@ac-reims.fr
ARDENNES	Jean-Roger Ribaud (Dir Acad)	0324597150	ce.dsden08@ac-reims.fr
MARNE	Jean-Paul Obellianne (Dir Acad)	0326686126	ce.dsden51@ac-reims.fr

HAUTE MARNE	Christelle Gautherot (Dir Acad)	0325305151	ce.dsden52@ac-reims.fr
AUBE	Frédéric Bablon (Dir Acad)	0325762222	ce.dsden10@ac-reims.fr
Académie de Nancy-Metz	Jean-Marc Huart (Recteur)	0383862020	ce.recorat@ac-nancy-metz.fr
	Laurent Hoppé (IA-IPR EPS) François Micheletti (IA-IPR EPS) Marc-Jean Bertholon (IA-IPR EPS)	0383862542	ce.ipr@ac-nancy-metz.fr
MOSELLE	Olivier Cottet (Dir Acad)	0387386363	ce.ia57@ac-nancy-metz.fr
MEUSE	Thierry Dickelé (Dir Acad)	0329766363	ce.ia55@ac-nancy-metz.fr
MEURTHE/MOSELLE	Philippe Tiquet (Dir Acad)	0383935600	ce.ia54@ac-nancy-metz.fr
VOSGES	Emmanuel Bourel (Dir Acad)	0329648080	ce.ia88@ac-nancy-metz.fr
Académie de Strasbourg	Sophie Béjean (Rectrice)	0388233723	http://www.ac-strasbourg.fr/contact/
	E.Pernoux (IA-IPR EPS) L.Deloye (IA-IPR EPS) P.Chavey (IA-IPR EPS)		ce.ipr@ac-strasbourg.fr
BAS - RHIN	Anne-Marie Bazzo (Dir Acad)	0388459292	ce.ia67@ac-strasbourg.fr
HAUT - RHIN	Anne-Marie Maire (Dr Acad)	0389215656	l68cab@ac-strasbourg.fr

***IA-IPR EPS : Inspecteurs académiques – Inspecteurs pédagogiques régionaux**

Interlocuteurs locaux FFHB sur le sujet des Sections Sportives Scolaires			
	Interlocuteurs	Numéro tél	Mail
ARDENNES	Nicolas Maingot (CTF)		5608000@ffhandball.net
		0649407605	5608000.NMAINGOT@ffhandball.net
MARNE	Didier Rouillon (CTF)		5651000@ffhandball.net
		0623909599	5651000.drouillon@ffhandball.net
HAUTE MARNE	Soraya Tebib (ADS)		5652000@ffhandball.net
		0680788076	5652000.stebib@ffhandball.net
AUBE	Olivier Soupirot (CTF)		5610000.@ffhandball.net
		0619658262	5610000.OSOUPIROT@ffhandball.net
MOSELLE	Gilles Boutiali (CTF)		5657000@ffhandball.net
		0614910425	5657000.GBOUTIALI@ffhandball.net
MEUSE	Sarah Billot (CTF)		5655000@ffhandball.net
		0619190206	ctf55@gmail.com
MEURTHE/MOSELLE	Nicolas Perrey (ADS)		5654000@ffhandball.net
		0688479173	5654000.NPERREY@ffhandball.net
VOSGES	Thomas Boisteau (CTF)		5688000@ffhandball.net
		0645214469	5688000.tboisteau@ffhandball.net

BAS - RHIN	Agnès Michalik (ADS)		5667000@ffhandball.net
	Sophie Marange (ADS)	0667625612 0674652438	5667000.tec@ffhandball.net 5667000.SMARANGE@ffhandball.net
HAUT - RHIN	Fred Blum (CTF)		5668000@ffhandball.net
		0681723726	5668000.FBLUM@ffhandball.net
LIGUE GRAND EST	Harold Cerdan		5600000@ffhandball.net
		0763596420	5600000.HCERDAN@ffhandball.net

IV. Formation des encadrants :

Il est nécessaire d'avoir un diplôme d'Etat pour pouvoir intervenir dans une section sportive. Voici un lien sur les informations de la formation BPJEPS :

<https://www.formation-bpjeeps.com/>

Voici le guide des formations de l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi de la Ligue Grand Est : https://drive.google.com/open?id=1s3_KXYtuNZnHUFgm4p-bQbyUBiCXPVOM

V. **Accompagnement financier de la LGEHB au développement des Sections Sportives Scolaires**

a. Aide à la création

Ce document doit permettre aux clubs qui veulent créer une section sportive scolaire d'être accompagné par la Ligue Grand Est de Handball dans leur démarche et leur fonctionnement.

Pour ce faire il faut que le club remplisse ce document et le renvoie à son Comité (*en mettant la Ligue en copie - Cf tableau dans le document général*).

L'aide financière se fera sous forme de bon d'achat et répondra aux critères énumérés ci-dessous.

Un jury territorial se réunira pour débattre des différents dossiers et répartir les aides.

La Fiche d'Aide à la Création

Club Concerné :

Référent Club : NOM

PRENOM

Courriel

Téléphone

Nom de l'établissement scolaire concerné :

Adresse de l'établissement :

Public accueilli :

Féminin

Masculin

Mixte

Est-ce que la section sportive est en partenariat, en plus de votre club, avec : (*choix multiples*)

Un club

Plusieurs Clubs

Le Comité

Aucun partenariat

Indiquez leurs noms :

- ⇒ Afin d'aider les créations le plus justement possible, la Ligue a mis en place un système de points qui servira de base pour le calcul de l'aide financière accordée. La Ligue définira un montant fixe chaque année pour l'aide aux créations des sections sportives, ainsi, en fonction du nombre de dossier reçu, la valeur du point pourra varier sensiblement.

Exemple de points pris en compte :

Création	10 points
Zones d'ombres	5 points
Féminisation	5 points
Mutualisation de plusieurs clubs dans le support de la SSS	5 points

b. Suivi annuel des Sections Sportives Scolaires :

Ce document permettra de faire un suivi annuel des différentes sections sportives scolaires sur le territoire. Dans l'objectif d'aider à la structuration et au développement.

Pour ce faire il faut que le club remplisse ce document en répondant aux différentes questions. Grâce à ce document les clubs pourront avoir une aide financière sous forme de bon d'achat. Celle-ci pourra être variable en fonction des remontés des suivis ainsi qu'au nombre de dossiers envoyés à la Ligue par les comités.

Un jury territorial se réunira pour débattre des différents dossiers et répartir les aides.

La Fiche d'Aide au Suivi des Sections Sportives Scolaires
--

Club Concerné :

Référent Club : NOM

PRENOM

Courriel

Téléphone

Nom de l'établissement scolaire concerné :

Adresse de l'établissement :

Public accueilli :

Féminin

Masculin

Mixte

Est-ce que la section sportive est en partenariat, en plus de votre club, avec : (*choix multiples*)

Un club

Plusieurs Clubs

Le Comité

Aucun partenariat

Indiquez leurs noms :

Niveau de diplôme de l'intervenant	
Nombre de pratiquants	
Nombre de Jeunes dirigeants (JO – JC)	
Nombre de joueurs détectés en sélection Comité	
Nombre d'entraînements par semaine	

⇒ Parallèlement au document ci-dessus, vous devrez aussi retourner à votre comité (<i>et en copie à la Ligue</i>) <u>la fiche bilan de la section sportive</u> faite en commun avec l'établissement (<i>bilan de fonctionnement, scolaire et compétition UNSS</i>), et ce avant la mi-mai.

ANNEXES

ANNEXE 1

Exemple de Projet de section sportive handball au collège

Constat :

- Pas de section garçon sur le territoire.
- Etablir un lien entre les interventions dans les écoles primaires et le passage au collège en proposant un approfondissement sportif en adéquation avec le projet pédagogique du collège et les valeurs du handball.

1. OBJECTIFS GENERAUX :

Ce projet HANDBALL a pour but :

- De doter le collège d'un pôle d'excellence supplémentaire et attirer de nouveaux élèves.
- De développer la pratique du Handball au collège
- De permettre l'épanouissement d'élèves intéressés par le sport dans un cadre sérieux et compétent.
- D'apporter une nouvelle motivation pour certains élèves.
- De permettre la poursuite d'une formation visant la citoyenneté : le respect de la règle, le respect d'autrui, le contrôle de soi, en référence à un code de jeu accepté, la participation à un projet collectif, sont autant d'occasions d'enrichir les savoir-être des élèves avec de possibles transferts dans la vie quotidienne.
- De servir de préformation pour des élèves désirant poursuivre leur cursus en sport étude, et intégrer un cursus haut niveau.

Néanmoins, pour mener à bien un tel projet, celui-ci doit s'appuyer sur un travail d'équipe solidaire et cohérent dans le choix des propositions de contenus et renforcer ainsi la notion de « transversalité des savoirs et projet commun ».

2. TRANSVERSALITE DES SAVOIRS ET PROJET COMMUN :

Comme son nom l'indique, la classe « option handball » doit s'articuler autour d'un projet commun, tant des élèves que de l'équipe pédagogique qui l'entoure.

Ce projet prend, par conséquent une dimension pluridisciplinaire et cherche à utiliser comme lien motivationnel, le handball, pratique choisie par les élèves.

Dans cette optique, la convergence des savoirs et leur utilité, doivent permettre à chaque élève de donner du sens aux apprentissages, et d'en multiplier leur efficacité.

Il va de soi que la cohésion de l'équipe pédagogique s'affirme comme la clé essentielle à la réussite d'un tel projet.

Par ailleurs, la complémentarité des savoirs et leur déclinaison auront pour fil directeur le Handball et ses différentes composantes, mais aussi bien évidemment les programmes inhérents à chaque discipline.

Cela doit concourir d'une part à la formation du jeune joueur, mais surtout à la réussite scolaire du jeune collégien.

L'activité Handball, plus qu'une finalité advient comme le support de la réussite scolaire.

Proposition des contenus abordés en classe de 6° dans un collège de Nice :

Français

Polysémie des termes utilisés dans la pratique des activités physiques et sportives.

Mathématiques

Etude des pourcentages en vue de l'analyse d'un match en termes de pourcentage de réussite et d'échec.

SVT

Respirer pour vivre, Respirer pour courir !

L'alimentation, élément fondamental de la vie et de la pratique sportive.

Education Civique

Utilité et définition des règles.

Elaboration des règles de vie au collège ainsi que dans les pratiques sportives.

Être sportif et citoyen ! Savoir vivre en groupe et en société. Quelles obligations pour l'individu (droits et devoirs). Développer le savoir vivre ensemble.

Histoire

Le sport dans l'antiquité

Technologie

Utilisation de l'outil informatique pour la création d'un maillot à l'effigie du collège.

EPS

Connaissances et application des règles, formation du jeune joueur et du jeune arbitre.

Règles de vie en groupe, solidarité, mise en responsabilité, Prise de décision...

Echauffement, étirements...

Allemand

Compte rendu des matchs de Bundesliga (un des meilleurs championnats de Hand), par rapport à la zone géographique où nous nous situons. Projet de jumelage ?

Proposition des contenus abordés en classe de 5° dans un collège de Nice :

Français

Etude de textes relatifs à différentes pratiques sportives

Mathématiques

Utilisation des graphiques pour visualiser et analyser des observations pratiques.

SVT

Etude du mouvement (ordre/exécution/coordination) avec exemples pratiques appliqués aux différentes techniques handballistiques (tirer, sauter, passer...), fonctionnement du corps humain (respiration, système cardiaque) et incidence de la pratique physique

Histoire

Histoire du handball.

Technologie

Utilisation de l'outil informatique (tableur, graphiques) pour l'analyse de résultats, de statistiques et progression d'élèves selon différents critères d'observation.

EPS

Projet d'équipe, élaborer et respecter un projet d'équipe pour vaincre l'adversaire.

Allemand

Compte rendu des matchs de Bundesliga (un des meilleurs championnats de Hand), par rapport à la zone géographique où nous nous situons. Projet de jumelage ?

3. Les objectifs de cycles dans la section peuvent se définir de la manière suivante :

6°/5°

- développement des capacités aérobies.
- développent des capacités motrices générales.
- développement des ressources informationnelles et décisionnelles par le biais du traitement didactique et technique du handball (projet 9- 12 ans de la FFHB)
- développement des modalités techniques individuelles de l'activité.

4°/3°

- développent des capacités de puissance.
- Poursuite du développement des ressources informationnelles et décisionnelles en relation avec le développement d'une motricité spécifique handball.
- développement des ressources cognitives par le biais de représentations et connaissances tactiques en handball (connaissances par exemple des différents dispositifs et systèmes d'attaque et de défense).

Les différentes parties concernées par ce projet HANDBALL doivent naturellement pouvoir en retirer quelques avantages :

- le collège devrait ainsi favoriser la réussite scolaire par la pratique sportive, proposer une source de motivation différente, présenter une nouvelle option pour diversifier ses classes, impliquer et stimuler ses élèves dans un nouveau projet, assurer une transition pour certains élèves voulant intégrer un Pôle Espoirs, augmenter le niveau de pratique des équipes engagées en UNSS, et tisser des liens avec le club.

- le club devrait par ce biais pouvoir fidéliser les jeunes et participera à l'augmentation de leur niveau de jeu en complétant leur temps d'entraînement hors du temps scolaire.

La pratique d'une activité de compétition suscite l'adhésion à un projet personnel de transformation. Cette transformation suppose des efforts et des perspectives à long terme, une hygiène de vie, la gestion des moments d'étude, de sport et de récupération...alors que les jeunes vivent trop souvent l'instant présent sans perspective, sans projet à court ou moyen terme. Ils vivent également, trop souvent dans l'illusion d'une réussite sans effort.

4. LIEU D'ENTRAINEMENT :

Adresse et nom de la salle

5. HORAIRES D'ENTRAINEMENT :

Dans le temps scolaire, en fonction de la réflexion de l'emploi du temps construit avec l'équipe pédagogique. Au minimum 2h par semaine pour les 6°/5° et 3-4h pour les 4°/3°.

6. Suivi médical serait intéressant

Nom du médecin – fréquence

7. UNSS

Toutes élèves inscrits dans la section devra prendre une licence UNSS et participer aux compétitions.

ANNEXE 2

Démarche administrative de l'éducation nationale pour l'ouverture d'une section sportive.

Exemple de l'académie de Lyon :

<https://eps.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article401>

Les exigences pour déployer une section sportive scolaire sont décrites dans ce BO du 20 octobre 2011 :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=57926

ANNEXE 3

EXEMPLE DE CONVENTION

CONVENTION

Entre,

LE COLLEGE

Représenté par Monsieur ou Madame..., Principal

LE COMITE DEPARTEMENTAL DE HANDBALL

Représenté par Monsieur ou Madame..., Président (e) du Comité

LA VILLE DE ...

Représenté par Monsieur ou Madame..., Maire

LE Club de Handball de ...

Représenté par Monsieur ou Madame..., Président(e) du Club

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les objectifs et les conditions de fonctionnement de la section sportive de Handball au collège

Article 2 : objectif de la section sportive scolaire

Conformément à la circulaire n° 96-291 du 13 décembre 1996 et à la Charte des sections sportives scolaires du 13 juin 2002 établies par le Ministre de l'Education Nationale, la section sportive scolaire de Handball du collège ... a pour objectif d'offrir à des élèves motivés la possibilité de bénéficier d'un entraînement soutenu.

Elle leur permet de suivre une scolarité normale et d'accéder à des performances sportives de niveau départemental, voire régional.

Elle est partie intégrante du projet d'établissement et son principe a été approuvé par le conseil d'administration du collège lors de la séance du

Elle peut par ailleurs permettre l'éclosion de jeunes sportifs de haut niveau tout en participant à la formation de futurs arbitres, responsables ou dirigeants sportifs. Elle contribue ainsi à la dynamisation du tissu sportif local.

Article 3 : fonctionnement général de la section sportive

La section sportive de Handball du collège ... est mise en place pour une durée de 1ans. A l'issue de cette année, une évaluation réalisée par les corps d'inspection concernés permettra de proposer ou non au conseil d'administration de l'EPLE la poursuite du recrutement de nouveaux élèves.

La pratique sportive dans le cadre des horaires de la section sportive scolaire ne peut en aucun cas se substituer à l'horaire obligatoire d'éducation physique et sportive. Elle ne doit pas entrer en concurrence avec l'utilisation des installations sportives pour l'EPS obligatoire.

De même, les activités de la section sportive scolaire ne constituent pas une alternative aux activités proposées par l'association sportive.

La section sportive participe aux activités de l'association sportive et aux rencontres sportives organisées dans le cadre de l'UNSS.

Article 4 : définition des horaires

L'emploi du temps de la section sportive est arrêté par le chef d'établissement et annexé à la présente convention.

Il a été constitué en concertation avec les partenaires cosignataires de la présente convention.

Il tient compte en priorité de l'équilibre entre :

- les activités obligatoires d'EPS, la pratique sportive, la pratique du sport scolaire, d'une part
- et l'étude des autres disciplines, d'autre part.

Les temps de repos y alternent de façon équilibrée avec les temps d'études, les temps de pratique sportive et les temps de compétition.

- Le volume horaire de sport spécialisé n'excédera pas...heures hebdomadaires par élèves et ceux-ci suivront régulièrement le cours d'éducation physique et sportive de l'établissement. Des aménagements horaires peuvent être proposés, une modulation des exigences, compte tenu du calendrier des compétitions fourni par la section sportive scolaire.
- Les jours et horaires d'entraînement devront être communiqués à M. le Principal du collège, par l'entraîneur, au début du mois de juin afin de les prendre en compte dans l'emploi du temps de l'année scolaire suivante. A défaut, les plages existantes seront reconduites. Aucune modification ne sera ensuite prise en compte.

Article 5 : désignation de la personne responsable

La responsabilité de la section sportive de Handball du collège ... est confiée à..., enseignant(e) d'EPS, qui l'exerce sous l'autorité du chef d'établissement.

A ce titre M.....est plus particulièrement chargé de la coordination de l'équipe des enseignants et du suivi des élèves, tant sur le plan scolaire que sur celui du travail et des résultats sportifs.

Il ou elle est l'interlocutrice privilégié de l'établissement scolaire pour les cosignataires de la présente convention.

Article 6 : recrutement des élèves

L'inscription est effectuée par le chef d'établissement compte tenu des places disponibles et de l'avis d'une commission composée de : deux enseignants, du cadre technique du club ou du comité du ..., un parent d'élève, le médecin coordinateur des médecins sportifs et présidée par le chef d'établissement.

Lorsque l'élève ne fait pas partie du secteur de recrutement de l'établissement, l'Inspecteur d'Académie peut accorder une dérogation à la carte scolaire.

Article 7 : examen et suivi médical des élèves

Conformément à la circulaire interministérielle Education nationale / Sports n° 2003-062 du 24 avril 2003, un examen médical, réalisé à l'initiative de la famille de l'élève, par un médecin titulaire du CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine biologique du sport ou du diplôme d'étude spécialisée complémentaire de médecine du sport conditionne l'admission en section sportive scolaire. Il est renouvelé chaque année. Le chef d'établissement est destinataire d'un certificat de non contre-indication à la pratique du Handball.

Le suivi médical est effectué en cours d'année scolaire en coopération étroite entre le médecin et l'infirmier (ère) de l'Education nationale, le médecin assurant le suivi médico-sportif ainsi que M..., enseignant d'EPS, responsable de la section sportive.

Les conclusions des examens médicaux doivent parvenir à l'enseignant responsable de la section sportive conformément aux textes régissant le secret médical.

M... tient ses collègues enseignants informés.

Le médecin de l'Education nationale est destinataire au début du 1^{er} trimestre d'une copie de l'examen médical de sélection des élèves ayant intégré la section sportive. Un compte rendu lui est adressé après chaque bilan.

Si une fatigue ou des difficultés scolaires apparaissent, le médecin de l'Education nationale en est informé immédiatement afin qu'il juge de l'opportunité d'une visite médicale intermédiaire.

Le médecin de l'Education nationale fait parvenir au médecin assurant le suivi médico-sportif toutes les informations recueillies lors du bilan intermédiaire ou des examens effectués dans le cadre de la mission de promotion de la santé.

Article 8 : engagement des signataires

Le collège ...

- Met en place l'aménagement des horaires
- Assure le suivi pédagogique, sportif et médical des élèves
- Assure l'accès à la demi-pension et à l'internat le cas échéant, des élèves de la section sportive dans les mêmes conditions que les autres élèves

Le Club de Handball de ...

- Assure la coordination avec le Comité du ... et assure la promotion de la section
- Participe au moins une fois par an à une réunion bilan organisée par les responsables du collège et de la section
- Prend en charge l'encadrement sportif des élèves dans les conditions suivantes :
L'entraîneur, dont le nom doit être communiqué en début d'année scolaire, est chargé :
 - o De l'enseignement sportif de la section à raison de 4 heures hebdomadaires hors congés scolaires
 - o De l'encadrement des déplacements
 - o De la coordination avec les équipes pédagogiques de l'établissement, et l'administration (conseil d'enseignement, conseils de classe, conseil technique des sections sportives scolaires)
 - o De la coordination avec le Comité du

Le Comité du

- Met à la disposition des élèves l'équipement sportif suivant : ballons, plots et chasubles
- Pourrais prendre en charge le coût des déplacements éventuellement réalisés et assurer l'encadrement des déplacements sportifs si l'encadrant de la section est un cadre du comité, dans les conditions suivantes : (bus - SNCF après accord avec le collège)
- Assure la promotion de la section
- Participe au moins une fois par an à une réunion bilan organisée par les responsables du collège et de la section
- Pourrais prendre en charge l'encadrement sportif des élèves dans les conditions suivantes :
 - o En fonction du cahier des charges mis en place entre le comité et l'établissement scolaire

Le Ville de ...

- Met à la disposition du collège la salle de sport
- Aide à la promotion de la section

Le Conseil Général du ...

- Apporte son soutien à la section sportive scolaire du Collège conformément à la Convention signée avec le Comité du

Article 9 : durée et conditions de résiliation

La présente convention est conclue pour une durée de 1 ans, renouvelable.

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties à la fin de chaque année scolaire avec un préavis de 6 mois.

Fait à, le

Pour l'EPLE

Pour le Comité

Le chef d'établissement

Le Président

Pour la Ville de ...

Pour le club

Le Maire

Le Président

ANNEXE 4

Exemple de fiche d'inscription

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE HANDBALL

1. CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA SECTION

1.1. Mission

L'objectif de la section est de permettre à des élèves licencié(e)s d'un club de Hand-Ball, de concilier les études et la pratique de leur sport favori à un bon niveau.

1.2. Structure pédagogique

La section comporte des garçons et des filles.

Les options possibles sont les suivantes:

- Langues vivantes 1 (LV1): allemand, anglais, section bilingue allemand/anglais;
- LV2 : allemand, anglais, espagnol;

Un entraînement sportif de 4 heures hebdomadaires (mardi et jeudi de 16h30 à 18h) est conduit au gymnase du collège par Mr..., conseiller technique fédéral au comité départemental du ... ou, selon le cas, par un autre cadre agréé par le comité. Les séances sont réparties sur la semaine scolaire.

2. RECRUTEMENT ET PROCEDURE D'INSCRIPTION

2.1. Recrutement

La section recrute sur les collèges du Les dérogations de secteur scolaire sont accordées dans la mesure où la section est labellisée de niveau 2. La demande de dérogation est à établir par l'intermédiaire de l'établissement d'origine.

La sélection se fera sur des critères d'ordre pédagogiques, sportifs et médicaux. Un dossier scolaire satisfaisant est exigé. La licence de la Fédération Française de Hand-Ball est obligatoire.

Les candidats devront subir des tests afin d'évaluer leurs aptitudes physiques et sportives. Ces tests, organisés par le Comité du, auront lieu à le

Les convocations seront adressées par le Comité directement au domicile des candidats.

La date limite de réception des dossiers d'inscription au collège ... est fixée au

2.2. Procédure d'inscription et de sélection des candidats

Inscription : demander un dossier d'inscription par écrit ou par téléphone à :

- M. Comité départemental de Handball du....
- Monsieur le Principal du Collège

Renvoyer ce dossier dûment complété au secrétariat du Collège avant le

Attention ! Remplir si nécessaire une demande de dérogation de secteur scolaire, à prendre et à déposer après l'avoir dûment complétée au secrétariat de l'établissement actuel. Le chef d'établissement l'adressera au collège après y avoir porté son avis.

Sélection : passer les tests sportifs le, . **les candidats recevront une convocation personnelle par courrier.**

La sélection finale des candidats est effectuée par une Commission mixte présidée par le Principal du collège Cette Commission se réunira le...à Respectez scrupuleusement la date limite de réception des dossiers d'inscription (y joindre impérativement les pièces demandées).

2.3. Liaison avec le club

Attention ! Les candidats retenus resteront licenciés dans leur club d'origine durant toute leur scolarité en section sportive au collège....

DOSSIER DE CANDIDATURE

Date de dépôt du dossier au secrétariat du collège... : ...

Date des tests physiques : (Après convocation par courrier)

Je soussigné :

.....

Demeurant à :

.....

Sollicite l'inscription en Section Sportive scolaire Hand Ball en classe de....., au collège ...

De ma fille :

Nom : Prénom : Date de naissance :

De mon fils :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Etablissement d'origine :

.....

CARACTERISTIQUES DU CANDIDAT

Taille : Poids :

Club où le candidat pratique le hand-ball :

.....

Nom de l'entraîneur :

(1) Rayer la (ou les) mention(s) inutile(s)

ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Nom :

.....

Adresse :

.....

Code postal : Ville : Téléphone :

IDENTITE DE L'ELEVE

Nom : Prénom : Nationalité :

.....

Date de naissance : Lieu :

.....

REPRESENTANT LEGAL

Nom : Prénom :

Adresse :

Email :

.....

Code postal : Ville : Téléphone :

SCOLARITE

Classe actuelle : LV1 : LV2 :
.....

Options :
.....

Classe(s) redoublée(s) :
.....

QUALITE

Externe

Demi-pensionnaire

autre (préciser) (1)

Date :

Signature des parents :

Signature du candidat :

APPRECIATIONS DE
L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Avis du Chef d'Etablissement :

Date :

Signature :

FICHE TECHNIQUE

Avis de l'entraîneur ou du président du club :

Date :

Signature :

Avis du Conseiller technique fédéral et du jury d'admission (réservé au jury d'admission)

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Photocopies des bulletins des 1er et 2ème trimestre ;
- Deux enveloppes timbrées (une de format courant, l'autre de 17,5 x 25 cm) affranchies au tarif en vigueur, libellées à votre adresse, qui serviront à l'envoi des résultats de la commission de sélection ;
- Une photographie.